

1. Pouvez-vous nous confirmer que les enseignants placés en quatorzaine par la DSDEN ou l'ARS ne sont pas en congé de maladie ordinaire avec jour carence (jour de carence dont nous demandons la suppression pure et simple) ?
2. Pourquoi avoir délaissé les masques papier et distribué des masques en tissu ? Les collègues les trouvent très peu pratiques et inconfortables. En outre, les masques en tissu protègent les autres de nos projections mais ne nous protègent pas des projections des autres. Dès lors, en cas de cas positif sur l'école, nous sommes déclarés « cas contact » et donc soumis à la quatorzaine alors que ce n'est pas le cas avec des masques chirurgicaux.
3. Lorsqu'un cas positif de COVID est identifié dans une école, nous vous demandons :
 - a. de mettre à disposition des directeurs un courrier type modifiable pour informer les parents de la fermeture d'une ou plusieurs classes et un courrier pour les parents qui doivent justifier de leur absence pour garde d'enfants.
 - b. Certains médecins ne reçoivent plus les enfants présentant des troubles même légers (fièvre, diarrhée ...) alors les familles consultent par téléphone. Sur la fiche pratique décrivant la procédure, que faut-il entendre par « avis du médecin. Doit-on s'en tenir aux propos des parents, faut-il un tampon du médecin ou un certificat médical ?
 - c. Que les ERUN fassent un tutoriel indiquant comment créer un fichier Excel et donc extraire rapidement depuis ONDE les informations demandées par la DSDEN.
 - d. Qu'un T.R. puisse prendre en charge les élèves des directeurs non déchargés pour qu'ils gèrent la situation.
 - e. Concernant les élèves en contact des autres classes, sur le temps de cantine notamment, mis en quatorzaine et donc absents de leur classe, les enseignants doivent-ils assurer les cours en présentiel et en distanciel ?
4. Les directrices et directeurs en retraite depuis le 1er septembre ont-ils bien été prévus dans le versement de la prime exceptionnelle "gestion Covid" compte tenu de leur engagement dans la gestion de la crise et la préparation de cette rentrée ?
5. Quel est le nouveau calendrier pour les rendez-vous de carrière précédemment programmés en 2019-2020 et ceux devant être annoncés avant juin pour être programmés en 2020-21 ?
6. Peut-on avoir un bilan des demandes de ruptures conventionnelles : Combien de demandes ? A l'initiative de qui ? Combien d'accords/de refus ou de demandes non examinées ?
7. Combien d'enseignants seront ils finalement admis sur liste complémentaire à cette rentrée et pour éviter le recrutement de contractuels 1^{er} degré ?
8. Pourrions-nous être destinataires de la liste des départs en retraite au 01/09/20 ?
9. Pouvez-vous nous assurer que la totalité des frais de déplacement engagés par les personnels itinérants seront remboursés par DTChorus ? A quelle date ? Nous pensons notamment aux T.R. fixés à l'année.
10. Quel est l'interlocuteur des Titulaires Remplaçants pour répondre à leurs questions ? Quand, les TR REP+ pourront-ils disposer d'un planning annuel comme prévu ?